

option Technicien-conseil en production porcine

RNCP2301 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/06/2020

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en production porcine est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il réalise un diagnostic (ou audit) technique ou technico-économique de l'élevage porcin.
- A partir d'un diagnostic global ou partiel d'élevage porcin, il met en œuvre des appuis techniques spécifiques auprès de l'éleveur, il peut être généraliste ou spécialiste.
- Il commercialise des produits et des services nécessaires à la conduite de l'élevage porcin.
- Il élabore ou participe à l'élaboration de références technico-économiques et réalise des études particulières.
- Il participe à la vie de son service, s'insère dans son environnement professionnel et dynamise son réseau

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Présenter le contexte de la production porcine
- Réaliser le diagnostic technico économique global de l'élevage porcin
- Réaliser le suivi technique de l'élevage porcin
- Participer aux actions collectives de son service ou de son entreprise

Blocs de compétences

RNCP2301BC01 — UCP1 : présenter le contexte de la production porcine

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- caractériser la filière porcine
- présenter les systèmes de production porcine

- rappeler les principales dispositions réglementaires et les procédures concernant l'élevage et ses produits

RNCP2301BC02 — UCP2 : réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage porcin

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer les bilans techniques et technico-économiques
- analyser les facteurs de variation de la production
- élaborer le diagnostic technico-économique global

RNCP2301BC03 — UCP3 : réaliser le suivi technique de l'élevage porcin

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- apporter un appui concernant la qualité des produits
- conseiller sur la conduite de la reproduction et de l'engraissement
- mettre en place le suivi sanitaire d'élevage
- proposer un plan d'alimentation de chaque catégorie d'animaux
- proposer un plan d'aménagement des installations et des bâtiments d'élevage dans le respect des normes environnementales
- conseiller sur l'organisation du travail et ses conditions de réalisation (sécurité, ergonomie, bien-être...)
- apporter un appui sur la gestion des effluents dans le respect de la réglementation

RNCP2301BC04 — UCP4 : participer aux actions collectives de son service ou de son entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser le suivi des élevages
- participer à une étude et/ou une expérimentation
- élaborer des références technico-économiques
- vulgariser l'information

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- En groupement de producteurs.
- En élevage.
- En industrie d'aliment du bétail.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Technicien.
- Technicien en production porcine.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/06/2020
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2301/>